



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEZIA, EYL, LE BOULC'H
CD : M. FORNARELLI
Excusés : Mme FORBIN,
MM. BEAUJOUAN, LE PRUNENNEC, RAMACKERS

PV du 24 mars 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de MONTLHERY

Fermeture du stade Paul Desgouillons le jeudi 16 avril 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART

Fermeture du stade Alain Mimoun du 27 mars au 28 mars 2026 à 19h00.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES

Fermeture du stade Nobeat Batigne du samedi 2 mai au lundi 4 mai 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 2 du 30 mars 2026 au 19 avril 2026 inclus.

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 20 avril 2026 au 10 mai 2026 inclus.

COUPES

¼ de finale

- à jouer le 05/04/2026 (date butoir 15/04/2026) :
Seniors Essonne et District, CDM, Vétérans, 45 ans, 55 ans, U18, U16
- à jouer le 04/04/2026 (date butoir 08/04/2026) :
U14, Seniors féminines à 11 (Exempts : TROIS VALLEES FC et ATHIS-MONS USO), Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8

½ finale

- à jouer le 26/04/2026 (date butoir 15/04/2026) :
Seniors Essonne et District, CDM, Vétérans, 45 ans, 55 ans, U18, U16
- à jouer le 18/04/2026 (date butoir 8/04/2026) :
U14, Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8

Finales

- le 02/05/2026 à Vigneux :
Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8
- le 20/05/2026 à Fleury :
Seniors Essonne et District
- le 30/05/2026 à Massy :
U18, U16 et U14
- le 31/05/2026 à Lardy :
CDM, Vétérans, 45 ans et 55 ans

Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

Rencontres : 1/4 de finale

Seniors Essonne :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MASSY 91 FC 1	FLEURY 91 FC 2
2	ULIS CO 1	COURCOURONNES FC 1
3	VAL YERRES CROSNE 1	STE GENEVIEVE FC 2
4	ST MICHEL 91 FC 1	BRETIGNY FCS 2

Seniors District :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BREUILLET FC 2	SOISY SUR SEINE AS 1
2	DOURDAN SPORTS 2	FLEURY 91 FC 3
3	STE GENEVIEVE FC 4	PAYS LIMOURS ENT 2
4	SAVIGNY FOOT CO 2	PORT RIS ORANGIS 1

CDM :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BALLANCOURT FC	GRIGNY FOOT 91
2	PAYS LIMOURS ENT	ST CHERON ES
3	VILLABE ETS	VAL YERRES CROSNE
4	LONGJUMEAU FC	DOURDAN SPORTS

Vétérans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BREUILLET FC	EVRY FC 2
2	ST GERMAIN LES ARPAJON	MASSY 91 FC
3	ST GERMAIN SAINTRY	BENFICA YERRES
4	MNVDB FC	VERRIERES LE BUISSON

+45 ans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MNVDB FC ou SUD ESSONNE	WISSOUS FC
2	MORANGIS CHILLY FC	FLEURY 91 FC
3	ST MICHEL 91 FC	VILLABE ETS
4	JANVILLE LARDY ASL	ATHIS MONS USO

+55 ans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EPINAY SUR ORGE SC	VILLABE ETS
2	FLEURY 91 FC	SO VERTOIS
3	RIS ORANGIS US	MORANGIS CHILLY FC
4	MNVDB FC	VAL YERRES CROSNE

U18 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	GRIGNY FOOT 91	DOURDAN SPORTS
2	EVRY FC	BRUNOY FC
3	BRETIGNY FCS	VAL YERRES CROSNE
4	RIS ORANGIS US	MENNECY CS

U16 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC	PAYS LIMOURS ENT
2	VIRY CHATILLON ES	BRETIGNY FCS 2
3	LINAS MONTLHERY ESA	ULIS CO
4	EVRY FC	GRIGNY FOOT 91



U14 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	STE GENEVIEVE FC	PALaiseau US
2	ST MICHEL 91 FC	VAL YERRES CROSNE
3	EVRY FC	BRETIGNY FCS
4	MASSY 91 FC	MORANGIS CHILLY FC

Seniors F à 11 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	ATHIS MONS USO	Exempt 1
2	ST MICHEL FC 91	EVRY FC
3	TROIS VALLEES FC	Exempt 2
4	BOISSY FC 91	FLEURY FC 2

Seniors F à 8 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	SACLAS MEREVILLE US	DOURDAN SPORTS
2	ETAMPES FC 2	PORT ST MICHEL
3	BALLANCOURT FC	STE GENEVIEVE FC
4	TROIS VALLEES FC 2	VIGNEUX FCO

U18 F à 8 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	VIGNEUX FCO	VILLABE ETS
2	ORSAY BURES FC	LONGJUMEAU FC
3	MILLY GATINAIS FC	TROIS VALLEES FC
4	MAROLLES US FC	SACLAS MEREVILLE US

U15 F à 8 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	MONTGERON ES	ATHIS MONS USO 2
2	MILLY GATINAIS ou ETAMPES FC 2	BOUSSY QUINCY FC
3	ST MICHEL 91 FC	BONDOUFLE AMC
4	VIGNEUX FCO	STE GENEVIEVE FC 2 ou MNVDB FC

Rencontres : 1/2 finale (pour toutes les catégories)

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	Vainqueur Match N° 2	Vainqueur Match N° 4
2	Vainqueur Match N° 3	Vainqueur Match N° 1

CALENDRIERS

U14

Courriel de JEUNESSE ETAMPOISE en date du 19 mars 2026 nous informant du forfait général de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4/D. Amende réglementaire pour forfait général.



COUPE ESSONNE FEMININE

Seniors F à 11

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ST MICHEL FC 91 1 / EVRY FC 1 du 4 avril 2026

Demande de ST MICHEL FC 91.

Accord de la Commission pour jouer à 18h00, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres), sous réserve de l'éclairage.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 14 MARS 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928044 * TROIS VALLEES FC 2 / STE GENEVIEVE FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

U15 F à 8 - Phase 2 * Poule B

Match n° 55445185 * MNVDB FC 1 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande au club de MNVDB de donner les droits sur Footclubs au dirigeant U15 F à 8.

Match n° 55445188 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 21 MARS 2026

U15 F à 8 - Phase 2 * Poule B

Match n° 55445192 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ETAMPES FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



Seniors F à 8

Match n° 54928055 du 21 mars 2026

DOURDAN SPORT 1 / STE GENEVIEVE FC 1

Courriel de STE GENEVIEVE FC en date du 20/03/2026 à 12h14 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de STE GENEVIEVE FC 1.

Amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC.

U18 F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ORSAY BURES FC 1 / TROIS VALLEES FC 1 du 28 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

U15 F à 8 - Phase 2

Match n° 55445190 du 21 mars 2026

ATHIS-MONS USO 2 / PALAISEAU US 1 * Poule B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PALAISEAU US 1.

Amende réglementaire à PALAISEAU US.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 15 MARS 2026

D4/B

Match n° 53713336 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / TROIS VALLEES FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 mars 2026.

Match n° 53713339 * RIS ORANGIS US 2 / VIGNEUX FCO 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D5/A

Match n° 53713994 * BOUSSY-QUINCY FC 2 / SO VERTOIS 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 mars 2026.



FMI NON PARVENUE DU 22 MARS 2026

D2/A

Match n° 53711717 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / MNVDB FC 2

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du délégué. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

ITTEVILLE-BALLANCOURT ENT 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D3/B du 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pascal Marsat à ITTEVILLE (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 3 / BONDOUFLE AMC 2 * D4/A du 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au stade Alain Fournier N°2 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D2/B du 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

VIRY CHATILLON ES 2 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / BENFICA YERRES 1 * D5/A du 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h30.

EPINAY SUR ORGE SC 2 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 * D5/B du 12 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / EVRY FC 1 * D1 du 29 mars 2026

Demande de SAVIGNY FOOT CO.

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au parc des sports Jean Moulin 2 (terrain synthétique), au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres).

Match n° 53711850 du 21 septembre 2025

LISSOIS FC 1 / AIGLE FERTOISE 1 * D3/A

Retour de la décision de la Commission Régionale d'Appel en date du 28 janvier 2026 ayant dit : Substitue au retrait de deux (2) points au classement 2025/2026 de l'équipe Seniors de l'AIGLE FERTOISE évoluant dans le championnat de D3/A, une suspension de terrain de trois (3) matchs fermes dont un (1) avec sursis pour ladite équipe.

Les rencontres concernées sont :

Le 12 avril 2026 : match n° 53711908 * AIGLE FERTOISE 1 / MONTGERON ES 1

Le 19 avril 2026 : match n° 53711910 * AIGLE FERTOISE 1 / LISSOIS FC 1



La Commission demande à AIGLE FERTOISE de lui indiquer le terrain de repli, devant être situé à 15 kms de la commune de LA FERTE ALAIS, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour le 7 avril 2026.

Match n° 53711716 du 22 mars 2026

IGNY AFC 3 / VIRY CHATILLON ES 2 * D2/B

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 2.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Frais d'arbitrage (3) à la charge de VIRY CHATILLON ES (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53715502 du 22 mars 2026

MAROLLES US FC 1 / VILLEMORISSON FC 1 * D5/C

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de MAROLLES US FC 1.

Amende réglementaire à MAROLLES US FC.

Match n° 53711604 du 29 mars 2026

ST MICHEL FC 91 2 / ULIS CO 2 * D2/A

Demande de ST MICHEL FC 91 de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 15h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 53715521 du 29 mars 2026

MNVDB FC 3 / SACLAS MEREVILLE US 2 * D5/C

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h15.

Refus de SACLAS MEREVILLE US.

La Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 53712376 du 12 avril 2026

SACLAS MEREVILLE US 1 / ATHIS-MONS USO 1 * D3/B

Courriel d'ATHIS-MONS USO demandant l'application de l'article 23.8 du RSG du DEF.

Accord de la Commission.

La rencontre se déroulera le 12 avril 2026 au stade de la Cité de l'Air 1 à ATHIS-MONS (terrain synthétique) à 15h00.

Frais d'arbitrage (1) à la charge de SACLAS MEREVILLE US.

Match n° 53712609 du 12 avril 2026

DOURDAN SPORT 2 / COUDRAYSIEN FC 2 * D4/A

Demandes de COUDRAYSIEN FC de changement de date via Footclubs pour jouer les 5 et 26 avril 2026.

Refus de DOURDAN SPORT pour les deux propositions de changement de date.

Refus de la Commission pour le 26 avril 2026.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 12 avril 2026 à 16h00.



Match n° 53712630 du 10 mai 2026

PORT. RIS ORANGIS 1 / DOURDAN SPORT 2 * D4/A

Demande des PORT. RIS ORANGIS de changement de date via Footclubs pour jouer le 26 avril 2026.

Refus de DOURDAN SPORT.

La Commission maintient la rencontre le 10 mai 2026 à 14h30.

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

STE GENEVIEVE FC 1 / PALAISEAU US 1 du 4 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer le 1^{er} avril 2026 à 18h30, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 55587403 du 4 avril 2026

ST MICHEL FC 91 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Demande de ST MICHEL FC 91 de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h00.

Refus de VAL YERRES CROSNE.

La Commission maintient la rencontre à 15h30.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 14 MARS 2026

D3/D

Match n° 53723767 * TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / BALLANCOURT-ITTEVIL ENT 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 mars 2026.

D4/D

Match n° 54604814 * JEUNESSE ETAMPOISE 2 / BOISSY FC 91 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 21 MARS 2026

D3/B

Match n° 53723486 * VIRY CHATILLON ES 2 / MENNECY CS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire pour absence de la tablette.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.



D3/D

Match n° 54379612 * MONTGERON ES 1 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match à jouer le 4 avril 2026

MAROLLES US FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D4/D remis du 21 février 2026

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / MASSY ACADEMY 1 * D1 remis au 4 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MONTGERON ES 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D4/C du 28 mars 2026

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission pour jouer à 16h15, au vu du motif invoqué (foot animation).

Match n° 53723040 du 14 février 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / TREMLIN FOOT 1 * D2/A

Reprise du dossier.

La Commission demande à EPINAY ATHLETICO FC la composition de l'équipe pour sa réunion du 31 mars 2026.

Match n° 53723240 du 14 mars 2026

FLEURY 91 FC 3 / PARAY FC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 31 mars 2026.

La Commission demande également aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 31 mars 2026.

Match n° 54605116 du 21 mars 2026

JUVISY ACADEMIE 2 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D4/E

Courriel de JUVISY ACADEMIE.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de JUVISY ACADEMIE 2.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 31 mars 2026.

La Commission demande également au club visiteur la composition de son équipe pour sa réunion du 31 mars 2026.



Match n° 53723493 du 28 mars 2026

MENNECY CS 2 / RIS ORANGIS US 3 * D3/B

Demande de MENNECY CS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 15h45.
Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 54379614 du 28 mars 2026

DOURDAN SPORT 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D3/D

Demande de DOURDAN SPORT de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 15h30.
Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 54604461 du 28 mars 2026

ORSAY BURES FC 2 / ETAMPES FC 2 * D4/C

Demande d'ORSAY BURES FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h00.
Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 14 MARS 2026

D1

Match n° 53720309 * ULIS CO 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

EVRY FC 2 / FLEURY 91 FC 2 * D2 du 28 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 17h00 au stade Jean-Louis Moulin N°1 (terrain synthétique).

Match n° 53720290 remis au 7 mars 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Reprise du dossier.

Courriel de BRUNOY FC nous indiquant un terrain de repli pour jouer au MEE SUR SEINE, le 28 mars 2026.

Refus de la Commission, la journée du 28 mars 2026 est une journée de championnat, les deux équipes ont une journée de championnat, les deux équipes concernées ont donc chacune une rencontre à jouer.

La Commission rappelle au club de BRUNOY FC, les termes des PV depuis le 24 février 2026, demandant que la rencontre se joue en semaine avant le 4 avril 2026 sur un terrain neutre, sous peine de match perdu.



Match n° 53720314 du 21 mars 2026

PALaiseau US 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 19 mars 2026 pour jouer à 16h30 au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe).

Accord de VAL YERRES CROSNE.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.

Match n° 53722691 du 28 mars 2026

MORANGIS CHILLY FC 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2 * D2

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 17h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

Match n° 53722689 du 28 mars 2026

SUD ESSONNE 1 / MENNECY CS 1 * D2

Demande de SUD ESSONNE de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 53720330 du 9 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Reprise du dossier.

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à VAL YERRES CROSNE de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer le 9 mai 2026.

La Commission demande à VAL YERRES CROSNE de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 15 MARS 2026

D3/B

Match n° 53720089 * JUVISY ACADEMIE 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 21 mars 2026 à 10h34.

Amende réglementaire à JUVISY ACADEMIE pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 22 MARS 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 31 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53719961 * EVRY COURCOURONNES 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D3/A

Match n° 53720093 * EPINAY SUR ORGE SC 2 / EVRY FC 3 * D3/B



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BOISSY FC 91 1 / IGNY AFC 1 * D4/B du 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 1 / PALAISEAU US 2 * D2/B du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

TREMLIN FOOT 2 / COURCOURONNES FC 1 * D4/A du 22 mars 2026

Demande de TREMLIN FOOT.

Accord de la Commission pour jouer à 15h00, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres), sur le terrain N°2 (terrain synthétique).

Match n° 53719470 du 15 mars 2026

WISSOUS FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/A

Courriel de WISSOUS FC.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de WISSOUS FC 1.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 31 mars 2026.

Match n° 53719251 du 22 mars 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / VIGNEUX FCO 1 * D1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIGNEUX FCO 1.

Amende réglementaire à VIGNEUX FCO.

Frais d'arbitrage à la charge de VIGNEUX FCO (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53719826 du 22 mars 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / ETAMPES FC 1 * D2/B

Demande de STE GENEVIEVE de changement d'horaire via Footclubs, le 19 mars 2026 pour jouer à 12h00.

Amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour demande tardive.

Match n° 54704818 du 22 mars 2026

MAROLLES US FC 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 * D4/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2.

Amende réglementaire à VERT LE GRAND US.

Match n° 54583564 du 22 mars 2026

BIEVRES AC 1 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/C

Demande de BIEVRES AC d'inversion de la rencontre via Footclubs le 18 mars 2026.

Accord de PLESSIS PATE ES.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à BIEVRES AC pour demande tardive.



Suite à l'inversion le match n° 54583504 * PLESSIS PATE ES 1 / BIEVRES AC 1 se jouera le 3 mai 2026 à BIEVRES.

Match n° 545844142 du 22 mars 2026

BREUILLET FC 1 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/D

Courriel de ST GERMAIN SAINTRY en date du 21 mars 2026.

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de ST GERMAIN SAINTRY 2.

Amende réglementaire à ST GERMAIN SAINTRY.

Match n° 53719950 remis au 29 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/A

Demande de PAYS LIMOURS ENT de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 12h30.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 15 MARS 2026

D2/A

Match n° 53718847 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 mars 2026.

D3/B

Match n° 54706946 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2/ VILLEMOISSON FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Match n° 53718818 remis au 8 mars 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / RIS ORANGIS US 2 * D2/A

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 31 mars 2026.



Match n° 53718740 remis au 29 mars 2026

LONGJUMEAU FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Demande de LONGJUMEAU FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Refus de LINAS MONTLHERY ESA.

La Commission maintient la rencontre à 12h00 au stade Frédéric Langrenay N°3 (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 15 MARS 2026

D1

Match n° 53717228 * SAVIGNY FOOT CO 1 / BREUILLET FC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 20 mars 2026 à 21h14.

Amende réglementaire à SAVIGNY FOOT CO pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 22 MARS 2026

D3/C

Match n° 53717880 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ANTILLAIS VIGNEUX 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D3/C

Match n° 53718489 * PECQUEUSE AS 1 / LONGJUMEAU FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel du club visiteur.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMOSSE FC 1 / TROIS VALLEES FC 1 * D2/A du 10 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer à 09h00 au stade des Erables (terrain synthétique).

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MASSY 91 FC 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D3/B remis au 5 avril 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 29 mars 2026.

Match n° 53717880 du 22 mars 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 * D3/C

Demande de BOUSSY-QUINCY FC de changement d'horaire via Footclubs, le 19 mars 2026 pour jouer à 11h30

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour demande tardive.



Match n° 53717617 du 12 avril 2026

SACLAS MEREVILLE US 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D2/B

Courriel de ST GERMAIN LES ARPAJON demandant l'application de l'article 23.8 du RSG du DEF.
Accord de la Commission.

La rencontre se déroulera le 12 avril 2026 au stade Gaston Cornu à ST GERMAIN LES ARPAJON (terrain synthétique) à 9h30.

+45 ANS

Match à jouer le 19 avril 2026

MASSY 91 FC 4 / RIS ORANGIS US 4 * Poule B remis du 15 février 2026

Match à jouer le 26 avril 2026

AIGLE FERTOISE 4 / SOISY SUR SEINE AS 5 * Poule F remis du 8 février 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

ORSAY BURES FC 4 / LONGJUMEAU FC 4 * Poule C du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade municipal 1 à ORSAY (terrain en herbe).

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMORISSON FC 4 / MASSY 91 FC 5 * Poule E remis au 5 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer le 29 mars 2026.

Match n° 54572704 du 22 mars 2026

CHAMPCUEIL FC 5 / BOUSSY-QUINCY FC 4 * Poule F

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 4.
Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 54571111 remis au 5 avril 2026

MASSY 91 FC 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B

Reprise du dossier.

Demande des VIEUX DU FOOT de changement de date via Footclubs pour jouer le 29 mars 2026.

Refus de MASSY 91 FC.

La Commission maintient la rencontre le 5 avril 2026.

Match n° 54571415 du 10 mai 2026

PORT. RIS ORANGIS 4 / VIGNEUX FCO 4 * Poule C

Demande des PORT. RIS ORANGIS de changement de date via Footclubs pour jouer le 29 mars 2026.

Refus de VIGNEUX FCO.

La Commission maintient la rencontre le 10 mai 2026.



Match n° 54572259 du 10 mai 2026

VILLEMORISSON FC 4 / PORT. SAINT MICHEL 4 * Poule E

Demande de VILLEMORISSON FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30.

Refus des PORT. SAINT MICHEL.

La Commission maintient la rencontre le 10 mai 2026 à 9h30 au stade des Gardes Messiers (terrain stabilisé).

+55 ANS

TI Feuille de Match Papier du 15 mars 2026 à jouer le 26 avril 2026

ST VRAIN FC 6 / JANVILLE LARDY ASL 6 * Poule B

Match à jouer le 5 avril 2026

OLLAINVILLE AS 6 / ST VRAIN FC 6 * Poule B remis du 15 février 2026

Match à jouer le 3 mai 2026

SO VERTOIS 6 / MORANGIS CHILLY FC 7 * Poule C remis du 1^{er} février 2026

Match à jouer le jeudi 14 mai 2026

SO VERTOIS 6 / AIR FRANCE PARIS 6 * Poule C remis du 8 février 2026

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

JUVISY ACADEMIE 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A du 15 mars 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 1^{er} avril 2026 à 20h30, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54574188 remis au 29 mars 2026

VILLABE ETS 6 / VILLEBON SPF 6 * Poule A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.